

République Française
Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon

Commune
LE MONETIER LES BAINS 05220

N°125/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : **11 décembre 2025**

Date d'affichage : **18 décembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq,
Le 17 décembre à 18 heures 30
Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Marie REY, Maire

Etaient présents :

Jean-Marie REY, Maire
Fabrice LOISEAU, Muriel PAYAN, Alexandre GOUEL, Margot MERLE, adjoints
Marielle BOY, Yveline CORDIER, Violaine PIQUET-GAUTHIER formant la majorité des membres en exercice

Absents :

Jean-Michel BRUNET, Lisa FAURE, Gabrielle GUIBERT, Jean-Baptiste CRAFFK, Pierre SAVOLDELLI

Yveline CORDIER a été élue secrétaire

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	13
PRESENTS	:	8
VOTANTS	:	8

**OBJET : OFFICE DU TOURISME INTERCOMMUNAL DE SERRE CHEVALIER VALLEE
BRIANCON : PRISE EN CHARGE DES ANIMATIONS 2025**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'office du tourisme de Serre Chevalier Vallée Briançon organise des événements, temps forts et animations sur le territoire des communes membres.

Une enveloppe financière dédiée aux animations par commune est fixée par le directoire de l'office du tourisme et se monte, pour l'année 2025, à 27 395€ pour la commune du Monêtier-les-Bains.

En accord avec la commune, le montant de cette enveloppe a été dépassé pour atteindre le montant de 35783,67 €. Il est donc nécessaire pour la commune de prendre en charge financièrement ce dépassement de 6815,32 € en remboursant l'office du tourisme des frais engagés.

VU l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **et à l'unanimité** :

PREND EN CHARGE le dépassement de l'enveloppe animation 2025 à hauteur de 6815,32 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement de cette somme auprès de l'Office du Tourisme Intercommunal de Serre Chevalier Vallée Briançon.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,

Jean-Marie REY



La secrétaire de séance

Yveline CORDIER

